et Elisa Wattine, épouse Blondeau, sa fille. La maison était close depuis plusieurs jours, depuis plusieurs jours également les habitants n'en avaient plus été aperçues par les voisins. On les croyait aux bains de mer. M. le commissaire de police Dumarchey accourut, fit ouvrir la porte d'entrée, et se préparait à franchir le seuil, lorsqu'il dut reculer devant l'odeur pestilentielle qui s'échappait de l'intérieur de l'habitation.

M. le commissaire prit à la hâte les mesures propres à braver et combattre l'asphyxie (dont il faillit même être la victime), et ayant enfin pu pénétrer à l'intérieur, il embrassa du premier coup d'œil le sombre drame qui s'était passé là. L'autorité judiciaire fut aussitôt prévenue: les magistrats instructeurs accoururent sur les lieux... ce fut un hideux et épouvantable tableau qu'ils eurent devant les yeux. Après avoir franchi le corridor, ils pénétrèrent dans la salle à manger, là gisaient deux cadavres, celui de la dame veuve Wattine et celui de sa fille, Elisa Blondeau. Le corps de la mère se trouvait étendu derrière la table, près d'une chaise placée à l'entrée du salon attenant à la salle à manger. La tête était recouverte d'une espèce de mantelet. La fille était couchée près de la porte donnant sur le corridor: elle portait encore sa toilette de sortie. Les deux cadavres étaient dans un état de décomposition complète. Du sang avait jailli sur les panneaux de la chambre à manger! du sang, du sang partout dans le corridor, par terre, la clef de la porte, une ombrelle. C'était là que la dame Blondeau avait dû être frappée en rentrant, de là qu'elle avait dû être traînée jusque dans salle à manger.

La mère et la fille ont été frappées de la même manière: à la tête, avec le même instrument, un marteau: l'examen médico-légal le constata plus tard. Et en effet, l'instrument du crime a été retrouvé dans les fosses d'aisance de la maison. C'est un marteau portant les marques B. P. La mère avait le sommet du crâne enfoncé; la pauvre femme a dû avoir été frappée assise, peut-être a-t-elle été assaillie par derrière. L'assassin après l'avoir assommée aura voulu étouffer les râles agoniques de sa victime, et lui aura roulé son mantelet autour de la tête.

La fille doit avoir été frappée debout; par devant elle a le crâne enfoncé du côté gauche: de plus elle est blessée au front et l'on constate sur elle une fracture des os du nez. L'assassin a dû frapper avec rage. Des désordres pareils à ceux qui ont été constatés sur les victimes ne peuvent avoir été produits qu'à la suite de coups multiples. Les médecins légistes l'affirment d'une façon positive. Aucune trace de lutte n'a été relevée, les victimes ont été surprises sans pouvoir se défendre. Toutes deux portaient encore leurs bijoux, bagues, broches, etc. Nulles traces de désordre ni d'effraction dans les chambres. Seule la chambre à coucher avait été fouillée: un coffret de sûreté, une boite en fer blanc avaient été visités, vidés: mais les papiers avaient été remués, éparpillés dans la chambre. Parmi les papiers saisis par la justice figurent certaines listes, certaines annotations qui ont permis d'établir — au moins en partie — les valeurs qui composaient la fortune des dames Wattine: ces valeurs sont celles relevées dans l'arrêt de renvoi, et qui ont été, qui doivent avoir été toutes emportées par l'assassin, car aucune d'elles n'a été retrouvée dans la maison.

Parmi ces valeurs figurent 4 obligations de la ville de Paris 1865, nos 11090—11091 — 175822 — 431043, et une obligation 1869, n° 107512 dont quelque temps auparavant le sieur Verbiest, agent de change à Lille avait encaissé les coupons, à l'échéance du mois d'août 1880. Parmi les papiers trouvés ou saisis, figure le bordereau du sieur Verbiest établi au nom des dames Wattine, et mentionnant ces encaissements. Nous retrouvons plus tard ces obligations entre les mains de l'accusé. Une liste de valeurs soustraites chez les dames Wattine, visées par l'arrêt de renvoi a été dressée également d'après un relevé des titres de rentes au porteur, dont les coupons avaient été touchés depuis le mois d'août 1879, par Mme veuve Wattine, relevé fourni par le trésorier payeur général du département du Nord. Aucune de ces valeurs n'ont plus été retrouvées chez les dames Wattine.

L'assassin n'a pas dû chercher longtemps pour mettre la main sur la fortune de ses victimes: les dames Wattine paraissaient avoir peu d'ordre. A part les objets mentionnés, les autres meubles sont intacts et n'offrent rien qui appelle l'attention des magistrats, ni les investigations de la justice. Sur la table de la salle à manger, du rez-de-chaussée, se trouvaient étalés les journaux du jour, 15 août. Dans la boite à lettres, se trouvait une correspondance nombreuse, des lettres, des journaux portant des timbres où les dates quelques-unes *du 16 août*, les autres, la date de l'un des jours intermédiaires entre le 16 août et le 4 septembre, jour de la découverte du crime. Ce qui semblerait établir que le crime a du être commis du 15 au 16 août.

Mentionnons encore que dans la chambre à coucher des dames Wattine l'on découvrit une sacoche noire portant de nombreuses marques de sang et renfermant: une pipe en cummer, une statuette de Saint-Joseph, deux vieux porte-monnaie, des petits papiers découpés à l'emporte pièce, et un papier avec l'annotation suivante: M. Marin, rue Belle-Vue à Bry-sur-Marne, gare de Mulhouse. Malgré toutes les recherches qui ont été faites, il a été impossible d'établir que cette sacoche appartenait aux dames Wattine toutes, les investigations faites pour en etr ouver le vrai propriétaire ont également été infructueuses.

On le voit, la justice se trouvait en présence d'un crime atroce, commis avec audace, accompli avec sang-froid. L'assassin n'avait laissé aucune trace de son sanglant passage et devant les magistrats français se dressait cette redoutable énigme, l'auteur de ce crime, quel est il? L'homme qui était venu là, devait cependant y avoir été amené avec la certitude dy trouver des richesses: il devait connaître la vie, les habitudes, l'intérieur de celles qu'il avait condamnées à mourir!

Comme nous l'avons dit, Mme Eléonore Wepierre, veuve Wattine, habitait avec sa fille Elisa la maison portant le n° 90, rue du Blanc-Ballot, à Lille. Elles demeuraient là depuis plusieurs années.

Mme veuve Wattine, la mère, était âgée de 46 ans, sa fille en avait 26. Celle-ci était mariée au sieur Blondeau, et vivait avec sa mère, séparée de son mari. Ces dames vivaient seules, sans domestique, faisait leur ménage elles-mêmes. Les dames Wattine voyaient peu de monde et n'étaient en relations suivies presqu'avec personne. On les croyait riches.

En 1879, le 15 septembre, vint s'établir comme locataire dans la maison portant le n° 59, dans la même rue, du Blanc-Ballot, un individu disant venir de Paris, et s'appeler Charles Dupont. Cette maison n° 59 était située juste en face de la demeure des dames Wattine, et avait pour principal locataire le sieur Thelliez, Achille, clerc d'avoué.

Vers le 15 novembre 1879, Charles Dupont alla habiter un autre quartier, mais le 6 mars 1880, il revint occuper le 2e étage de la maison n° 59.

Entre-temps, un sieur Pèche, Adolphe, coiffeur, était devenu principal locataire de cet immeuble, tandis que le sieur Thelliez était allé s'établir quelques pas plus loin. Ce Charles Dupont (nous verrons plus tard quel est le personnage que ce nom recouvrait) avait alors auprès de lui sa femme et son enfant. Dupont avait toujours tenu une conduite assez rangée. Il était employé chez M. Baudon-Porcher en qualité d'expéditeur. Mais vers le mois de juin il dût quitter la maison Baudon, à raison de son inconduite. Il y avait encore un autre motif spécial qui avait été cause de son renvoi. Dupont avait égaré le registre des expéditions et des réceptions de la tenue duquel il était chargé, ce qui rendait impossible la vérification et le contrôle de ses opérations. (Ce détail aura plus tard son importance.) Depuis lors, la conduite de Dupont devint de moins en moins régulière. Depuis sa réinstallation dans la maison n° 59, ses allures devinrent étranges par rapport aux dames Wattine. Il s'occupait constamment de ces personnes, se préoccupait de leur façon de vivre; il s'informait si elles n'avaient pas de bonne, et s'étonnait de l'absence de tout domestique dans cette maison; il vantait leur fortune et l'évaluait à 25,000 francs de rente.

C'est le sieur Adolphe Pèche qui parle. De son côté le sieur Thelliez avait aussi remarqué les allures de Dupont. Dupont passait et repassait sans cesse devant la demeure des dames Wattine; quand il voyait que son manège était observé, il se retirait. L'attitude de Dupont était telle que les époux Thelliez se figuraient que Dupont cherchait à faire la cour à la jeune dame Blondeau. Celle-ci avait l'habitude de travailler assise à la fenêtre du salon donnant sur la rue. Dupont était sans cesse à guetter, de sa fenêtre, la demeure des dames Wattine, à vouloir pénétrer du regard cè qui se passait à l'intérieur. Ces particularités ont été soigneusement relevées par les époux Thelliez. Elles sont corroborées encore par les déclarations d'un certain Isidore Heylbrouck. Vers le 15 août 1880, Heylbrouck travaillait dans la maison des dames Wattine. Un jour Dupont le vit sortir, et s'étant assuré qu'il sortait de chez Mme Wattine, il lui demanda: « N'y a-t-il pas plan »? en faisant de la main un geste obscène par lequel il donnait à entendre que ces dames se seraient livrées à la prostitution. Heylbrouck le planta là.

Vainement plus tard, devant les affirmations catégoriques de Heylbrouck, l'accusé Dobbelaere, esseya-t-il de nier avoir tenu le propos ou fait le geste en question. Nous disons l'accusé Dobbelaere, car il est temps, pensons-nous, de révéler que Charles Dupont, et Omer Dobbelaere ne font qu'un. Cette circonstance, dans l'ordre de faits, ne fut, il est vrai, portée à la connaissance de la justice que quelques jours après la découverte du crime, par les nommés Van Hee Isidore et Poismans Hippolyte, nous verrons dans quelles circonstances.

Il est temps, disons-nous, d'établir l'identité de l'accusé Dobbelaere, car nous avons à faire connaître le passé de cet homme et à le montrer sous son véritable jour. Sous-officier au 7e régiment de ligne, Dobbelaere fut chassé de l'armée à raison de sa mauvaise conduite. En 1879 il s'en fut à Paris, où il vint avec une maitresse qu'il quitta pour venir, ainsi que nous l'avons vu, habiter Lille avec sa femme et son enfant, sous le faux nom de Dupont. Entre-temps, au mois d'Avril 1880 il fût condamné à Gand à une année d'emprisonnement du chef de faux. C'est à la suite des faits commis par lui qui ont entrainé cette condamnation, qu'il s'est enfui à Paris. A Lille nous l'avons vu chasser de la maison Baudon.

Un témoin, le sieur Wantier, viendra dire que devant lui Dobbelaere s'est vanté de réaliser par ses infidélités des bénéfices considérables au préjudice de son patron Baudon, et que chargé de pointer les entrées et les sorties des marchandises, il falsifiait les bulletins.

Parmi les papiers saisis sur lui, on a trouvé un livret de soldat du capitaine quartier-maître De Grand, un certificat militaire de bonne conduite au nom de l'accusé, ainsi qu'un certificat de bonne conduite délivré à Dupont par le sieur Baudon, toutes pièces fausses, et fabriquées par Dobbelaere. Hâtons-nous d'ajouter qu'à côté de ces faux témoignages d'honorabilité, on a trouvé le certificat constatant le renvoi de l'armée d'Omer Dobbelaere pour inconduite.

Voilà l'homme: et maintenant voyons le à l'œuvre. Nous ne faisons œuvre d'imagination ni de passion, nous n'avons pas à assombrir les teintes déjà assez sombres du drame lugubre sur lequel la justice a à se prononcer. Nous n'avons pas à suivre les magistrats dans leur travail de recherches, dans leurs investigations dans leurs soupçons qui ont parfois plané sur d'autres têtes. Après avoir affirmé que Dobbelaere est l'auteur de l'assassinat commis sur les dames Wattine, et du vol qui succède à ces premiers crimes, nous n'avons qu'à montrer successivement froidement, les charges qui s'élèvent contre l'accusé, qui justifient l'affirmation que nous venons d'énoncer.

Voyons l'homme à l'œuvre, disons nous Et dès le début nous entrons au cœur du débat. Dès le début, là où l'assassin prépare son crime, s'en facilite l'exécution, nous rencontrons une de ces preuves éclatantes, irréfragables, devant lesquelles il n'y a plus qu'à s'incliner.

Lorsque les cadavres, pour être soumis à l'inspection médico-légale, furent furent dépouillés de leurs vêtements, on découvrit dans la poche de l'une des robes une carte postale. Cette carte portait ce qui suit: l'adresse d'abord:

Madame veuve Wattine
90, rue du Blanc-Ballot
Lille.

et le timbre de la poste de Lille, portant la date du 14 août 1880. Au dos:

« Madame veuve Wattine,

» Je vous prie de bien vouloir vous rendre demain dimanche, à 9 heures du matin, au bureau des contributions, rue d'Antin, 145, pour une communication intéressante.

» (Signé) DUMONT, receveur. »

L'écriture était ferme, non déguisée. Elle fut plus tard, après l'arrestation de Dobbelaere, soumise à l'examen d'experts, confrontée avec d'autres corps d'écriture émanés de la main de Dobbelaere. « Il y a des mots et des parties de mots qui sont indentiquement semblables dans la carte postale et dans les écrits de Dobbelaere. Parmi les chiffres il y en que l'on pourrait superposer... Dobbelaere écrit si régulièrement que l'on croirait son papier ligné; la même chose se présente dans la carte postale. Le paraphe et les signes qui l'accompagnent, où nous remarquons beaucoup d'analogies, ont une grande valeur à nos yeux.... »

Nous citons Messieurs Varenbergh, préposé aux archives provinciales de la Flandre-Orientale et Vanderlinden, professeur à l'école moyenne de l'Etat à Gand, qui ont été chargés par la justice de procéder à cette vérification et à cette constatation d'écritures. Et quelles sont les conclusions du travail auquel se sont livrés ces experts: « De tout cet ensemble de preuves, il résulte pour nous que Dobbelaere doit être considéré comme l'auteur de la carte postale. » A cette écrasante révélation, qu'oppose Dobbelaere? « Les experts se trompent. Oui je le reconnais, c'est là une charge grave contre moi. C'est un malheur. L'assassin a pu avoir une écriture ressemblant à la mienne, ou même connaître la mienne, et l'imiter. » Cette impuissante justification nous montre Dobbelaere presque courbé sous l'évidence qui l'accable. Ajoutons encore que lorsque la première fois la carte postale trouvée sur l'une des dames Wattine lui fut présentée, Dobbelaere, lorsqu'il fut interpellé sur le point de savoir s'il la reconnaissait comme ayant été écrite par lui, hésita, balbutia « je ne crois pas ». Il a prié cette circonstance, soutenant avoir de prime abord catégoriquement déclaré que cette carte n'émanait pas de lui. Mais le procès-verbal même de son interrogatoire plaide contre lui!

Remarquons en outre qu'en envoyant à l'une des deux dames Wattine l'invitation en question, Dobbelaere n'agissait pas à la légère. En effet, rue d'Antin, mais au n° 45, habite le sieur Eymard, Léon, percepteur de la ville de Lille, Dobbelaere connaissait cette adresse, puisqu'il était inscrit sur les registres du sieur Eymard pour une côte personnelle de fr. 3,95, qu'il avait soldée le 27 mai auparavant.

« Pas de doute possible. Il y avait deux femmes dans la maison Wattine. Un seul meurtre eût été facile à commettre; un homme bien armé vient à bout d'une femme. Mais un double crime présentait du danger: pendant qu'on achève une victime, l'autre peut crier, appeler au secours, s'enfuir. Il fallait donc éloigner l'une de ces deux femmes... L'on vient de voir comment Dobbelaere s'y est pris.

Le voilà donc qui attend le lendemain. C'était le 15 août. Vers les 9 heures du matin, Madame Blondeau sort de chez elle. Des témoins, le jeune Durot entr'autres, la voient sortir, et échanger encore quelques paroles avec sa mère. Quelques temps après, la nommée Zélie Duribreux, servante dans le voisinage, voit quelqu'un sonner à la porte des dames Wattine. C'est un homme de taille moyenne, vêtu d'un pantalon gris et d'une blouse bleue. Madame veuve Wattine vient ouvrir. Zélie Duribreux voit l'homme insister pour entrer: la dame Wattine tenait la porte entr'ouverte, et semblait résister. A ce moment Zélie Duribreux est appelée pour son service et abandonne cette petite scène qu'elle suivait avec beaucoup d'attention.

Cependant la jeune dame Blondeau avait reçu l'invitation a elle adressée par carte postale datée de la veille. Elle se rend chez le sieur Eymard, Léon, percepteur à Lille, demeurant rue d'Antin, 45, est reçue, s'informe est acquiert la certitude qu'elle est l'objet d'une mauvaise plaisanterie. La pauvre femme s'inquiète. M. Eymard essaie de de larassurer, mais elle part toute troublée. Elle a encore quelques courses à faire. Chez son boucher, le sieur Lelieur, où elle arrive vers 10 heures 1/2 11 heures. Contre son habitude elle ne s'attarde pas à causer. Elle quitte en hâte la boucherie Lelieur, entre chez son coiffeur, le sieur Duponchelle, où elle est reçue par la demoiselle Marie Duponchelle. Ne trouvant pas ce dont elle a besoin, elle rentre chez elle.. où la mort l'attendait. Il devait être alors 11 heures du matin au moins.

C'est durant cet intervalle que Dobbelaere a dû pénétrer dans la maison, quel prétexte aura t-il fait valoir auprès de la dame Watine pour être admis? On l'ignore. L'homme que Zélie Duribreux à vu sonner au n° 90, c'est Dobbelaere, ce doit être lui comme on verra. — Alors seul avec la dame veuve Wattine, il aura choisi son moment pour broyer à coups de marteaux la tête de sa victime ..... et puis, au pillage! Il connaissait la maison, il l'avait observée assez souvent du haut de sa fenêtre il avait plongé ses regards à l'intérieur de l'habitation des dames Wattine assez souvent il avait épié les deux pauvres femmes dont il connaissait la fortune. Il monte, il se rue les mains teintes de sang sur les coffrets où il présume que se trouvent les trésors qu'il cherche. — Mais alors — ou plus tard même, au moment de vouloir s'en aller peut-être... quel est ce bruit qui vient surprendre Dobbelaere dans son œuvre de sang et de vol? Malheureuse femme? c'est Mme Blondeau qui rentre et qui tombe frappée à mort. Alors Dobbelaere traine le corps de sa seconde victime jusque dans la salle à manger il est allé jeter son marteau dans la fosse d'aisance, a fait disparaitre ce qu'il pouvait y avoir de sang sur lui, et a dû se débarrasser de sa blouse.

Certes, ce que nous disons ici des péripéties de ce drame ne sont que des hypothèses quant à la manière dont les faits se sont déroulés. Nous ne pouvons que reconstituer le crime d'après les probabilités. Dobbelaere seul pourrait démontrer ou confirmer ce que nous avançons — et à cet égard, jusqu'ici, Dobbelaere s'est tu.

Ajoutons que lorsque plus tard, le marteau, instrument du crime, fut représenté à Dobbelaere, celui-ci tressaillit. La découverte était effrayante, en effet: l'arme désignait en quelque sorte celui qui s'en était servi. Dobbelaere fut forcé de reconnaître que ce marteau provenatt de la maison Baudon, où lui-même avait été employé.

Que va faire l'assassin? Il est riche maintenant, mais il s'agit de se sauver, de cacher son crime. Dobbelaere est parvenu à sortir inaperçu de la maison. Vers *midi* il rencontra dans la rue Nationale la nommée Camille De Vriendt, Vve De Bruycker, accompagnée de son fils et de sa fille Henriette. Il leur dit qu'il se rend à Roubaix solliciter une place dans l'administration des tramways, et leur demande de bien vouloir aller chez sa femme, de la prendre avec eux pour qu'elle ne soit pas seule, ajoutant qu'il serait venu la prendre dans l'après-midi. La femme De Bruycker accepte et se rend au logement de l'épouse Dobbelaere. Elle trouve celle ci occupée à nettoyer des légumes pour son dîner. La femme Dobbelaere n'était pas habillée: elle avait les cheveux dénoués. Elle accepte l'offre des De Bruycker et les accompagne chez eux. Il pouvait être alors 1 heure 1/2.

Pendant ce temps que faisait Dobbelaere? Dobbelaere avait pris le train allant de Lille à Roubaix. Il arriva dans cette dernière localité, sur la Grand' Place entre midi et demi et une heure. La première personne qu'il aborde est le nommé Wantier Eugène, contrôleur aux tramways.

Nous avons prononcé plus haut le nom de ce Wantier en parlant de la moralité de Dobbelaere. Aussi Wantier que dès lors ne le recherchait pas le moins du monde, fut étonné de se voir aborder par l'accusé. Il lui demanda d'où il venait, ce qu'il faisait, et Dobbelaere répondit qu'il venait à Roubaix dans le but de chercher à entrer comme employé dans l'administration des tramways. Il venait, disait il, d'arriver de Lille à pied. Wantier s'en étonna: le car arrivait et Dobbelaere venait de cette direction! il venait de faire 11 kilomètres à pied, sur une route poussiéreuse, et ses chaussures ne portaient aucune trace de poussière.

Enfin le voyant bien vêtu, Wantier, qui auparavant l'avait connu en guenilles lui en fit la remarque. Dobbelaere prit la chose allègrement et répondit qu'il possédait quelques actions, qu'il vendait au fur et à mesure de ses besoins. Wantier et Dobbelaere allèrent prendre un verre de bière: Dobbelaere régala son camarade d'un bon cigare et ils se quittèrent, Wantier pour continuer son service, Dobbelaere pour se rendre à l'hôtel de la Bourse où il dina. A deux heures, les deux hommes se retrouvèrent sur la place et prirent le train qui les ramena à Lille.

Dobbelaere se rendit aussitôt chez la famille De Bruycker. C'est la mère qui lui ouvre, et Dobbelaere fait son entrée en soupirant, se plaignant de la chaleur et de la fatigue, affirmant qu'il venait de faire à pied le trajet de Lille à Roubaix, aller et retour. (Il était alors 2 h. 1/2, trois heures tout au plus.) C'était un mensonge, que débitait Dobbelaere, nous venons de le voir.

De plus la veuve De Bruycker s'étonna qu'il pût être si vite de retour, elle qui vers midi l'avait encore rencontré à Lille. Dobbelaere n'eut garde de relever cette observation.

Pendant ce temps, la veuve De Bruycker remarqua qu'il avait du sang à la figure, qu'il était blessé à l'œil et au menton.

Ces blessures ou plutôt ces égratignures étaient fraîches.

« Mon garçon lui dit-elle, en riant, je crois que vous vous êtes battu. »

Dobbelaere reste coi. Mais sa femme intervint aussitôt, et dit que ces égratignures pouvaient avoir été causées par l'enfant, auquel elle ne coupait jamais les ongles: que son mari avait l'habitude de jouer avec l'enfant. Toute la famille De Bruycker entendit ces propos, ces réflexions et ces réponses, la mère, les trois filles Henriette, Louise et Stéphanie, le fils Albert.

L'épouse Dobbelaere demanda alors un peu d'eau fraîche et un essuie mains pour permettre à son mari de se laver la figure Pendant qu'il se livrait à cette opération, sa femme s'approcha de lui et lui demanda à voix basse: « Eh bien! avez vous réussi? » Et lui de répondre sur le même ton d'abord; puis se mettant à parler à voix haute de la place qu'il espérait obtenir.

Mentionnons ici un détail qui a son importance. Vers 11 heures 1/2 du matin, Stéphanie De Bruycker, veuve Bouré, passant devant la maison des époux Dobbelaere, fut hélée par la femme de l'accusé qui se trouvait à sa fenêtre. Stéphanie De Bruycker monta à l'étage et trouva l'épouse Dobbelaere occupée à repasser du linge. Dobbelaere n'était pas là. A ce moment, la mère De Bruycker n'avait pas encore été là. La veuve Bouré se retira au bout de peu de temps, et se rendit chez sa mère qui venait de sortir.

L'après-midi, après le dîner, les époux Dobbelaere se rendirent chez eux. Vers 5 heures où 6 heures, quelques membres de la famille De Bruycker, entr'autres Henriette et Albert allèrent chercher les Dobbelaere. Une certaine Anastasie Menet se joignirent à eux, et tous ensembles parcourent divers cabarets de Lille, jusque vers 10 heures du soir, heure à laquelle chacun rentra chez soi. Durant cette promenade une conversation intéressante eut lieu entre Dobbelaere et Anastasie Minet. L'accusé ayant demandé à celle-ci où elle demeurait, la jeune fille lui répondit qu'elle habitait le quartier St-Sauveur. « C'est un singulier endroit, répondit Dobbelaere, il s'y passe des choses étranges. » L'on parla d'un crime qui avait été commis dans ces parages, comme sous le nom de crime des Etaques. « On n'en connaîtra jamais l'auteur poursuivit l'accusé, la police ne trouvera rien! »

Voilà donc décrite la journée du 15 août. Interrogé sur l'emploi de son temps pendant cette journée, que répond Dobbelaere? Il soutient avoir quitté Lille à 8 h. 8 heures 1/2, s'être rendu à pied à Roubaix, y être vers 11 heures et y avoir alors rencontré Wautier. Quittant Wattier il serait allé dans deux cafés, puis aurait dîné à l'hôtel de la Bourse vers 1 heure (ce point est exact), doit-être revenu par le train de Lille. Il nie avoir rencontré la veuve De Bruycker vers midi dans la rue Nationale, il donne un démenti à Wautier lorsque celui-ci affirme le l'avoir rencontré qu'à 12 1/2. Il nie lui avoir dit qu'il était possesseur d'obligations; il nie avoir porté sur la figure des traces de sang et des égratignures, et nie tous les propos échangés à ce sujet. Certainement s'il parvenait à établir que de 9 heures à midi il n'était pas à Lille et ne pouvait y être, tous soupçons devraient s'écarter de lui et ce n'est pas lui qui serait l'assassin des dames Wattine.

Oui, s'il parvenait à combattre ces témoignages formidables qui l'accablent, son innocence éclaterait. Aussi a-t-il fait les efforts les plus désespérés pour établir son alibi et sa présence à Roubaix à onze heures. Il invoque des témoins: la femme du cabaretier Droulers, Virginie Cavey, du faubourg St Maurice dans l'établissement duquel il serait entré le matin vers neuf heures; deux témoins, garçon de café, à Roubaix; une marchande de cigares de Roubaix; un sieur Piecq Jules. Mais Virginie Covey lui donne un démenti formel et qui emporte l'évidence.

Cette femme qui lui aurait prétendûment donné à boire, ne parait *jamais* dans son cabaret le dimanche matin. Le cabaretier ne le reconnait pas. Et, devant ces affirmations catégoriques, Dobbelaere avoue ne plus savoir si c'est un homme ou une femme qui l'a servi. Des deux garçons de café, l'un, Lemaire, se rappelle l'avoir vu et servi à la table de l'hôtel vers deux heures seulement; l'autre, Crépin, se rappelle bien avoir une fois servi Dobbelaere à onze heures du matin, mais ne saurait affirmer si c'était le 15 août. Le quatrième témoin, le sieur Piecq, établit d'une façon formelle qu'il est impossible que Dobbelaere l'ait vu sur la Grand'place de Roubaix à onze heures: il n'a traversé la place qu'à *midi passé*. Le dernier témoin, la demoiselle Quint, marchande de cigares, et sa demoiselle de comptoir, ne peuvent fournir aucun renseignement.

Et Wantier, et toute la famille De Bruycker, maintiennent positivement leur déclarations, les précisant, les justifiant de la façon la plus irréfragablement catégorique

Mais il y a plus encore. L'instrument du crime a été trouvé, c'est un marteau petit, sortant des ateliers de M. Baudon, et portant la marque B. P. Baudon-Porcher.

Eh bien! ce marteau est celui dont se servait Dobbelaere lorsqu'il était employé chez Baudon; c'est celui dont il devait se servir — c'est le marteau dont se servent les *expéditeurs* pour fermer les caisses, et clouer les adresses. Et ce marteau a disparu du bureau de Dobbelaere, au même temps qu'il a été congédié. C'est même marteau portant les mêmes marques, les mêmes cassures, également ébréché. C'est ce qui est établi à toute évidence par le nommé Leclercq Victor, concierge chez le sieur Baudon et qui occupait la loge où Dobbelaere avait son bureau, et qui chaque jour avait ce marteau sous les yeux. Et toutes les explications de Dobbelaere croulent.

Il était donc à Lille le 15 août 1880, de neuf heures à midi; il était dans la maison de dame Wattinne, puisqu'il y a laissé son arme; il les assassinées, puisque l'après-midi nous le voyons blessé. Et ses blessures n'étaient probablement que les traces des suprêmes et vaines tentatives de défense, essayées par l'une des victimes pour détourner le coup qui la foudroyait.

Poursuivons, et nous allons voir les preuves de culpabilité s'accumuler encore. Le jour du crime est passé. Dobbelaere, qui a joué d'audace pendant toute cette journée, se trouve seul... seul avec sa femme. Que s'est il passé cette nuit du 15 au 16! Quelle attitude a conservé cet homme qui venait de conquérir une fortune au prix de deux meurtres! Quel a été ce jour-là, et les jours suivants le rôle de la femme de Dobbelaere? Nous respecterons le silence le l'instruction au sujet d'Ida Dauwe, la femme de l'accusé. Et cependant... que de réflexions surgissent!

La journée du 16 commence. Il est sept heures du matin, Dobbelaere est à sa fenêtre. Là, vis-à-vis, cette maison muette garde un secret terrible. il n'a plus besoin d'épier cependant: les deux pauvres femmes sont bien mortes: et leur fortune, il l'a volée. Mais il y a cette mystérieuse attraction, que toujours ramène le criminel sur les lieux où il a commis son forfait, Et Dobbelaere, regarde...... regarde cette maison où il a apporté la mort. A ce moment, vers 7 h. et demie, passe Stéphanie De Bruycker. Elle voit Dobbelaere à sa fenêtre: lui l'appelle, elle monte, et on l'invite à prendre le café. Stéphanie De Bruycker remarque que les deux époux paraissent agités, inquiets: ils se parlent bas, se murmurent à l'oreille des propos qu'elle n'entend pas.

A chaque instant, Dobbelaere se met à la croisée; toujours ses yeux se fixent sur la maison des dames Wattine. Ce manège n'échappe pas à Stéphanie De Bruycker; elle en fait l'observation; même plus: « Je croirais bien, dit-elle à Dobbelaere, que vous avez quelque *bonne amie* qui habite ici en face, » et elle vient se mettre à la croisée près de Dobbelaere. Il était alors aux environs de 9 h. 9 h. 1/2. Arrive une voiture qui s'arrête à la demeure des dames Wattine. Le cocher sonne, « et, dit Stéphanie De Bruycker, Dupont (car pour elle, elle ne connaissait encore l'accusé que sous ce nom), Dupont cria au cocher que ces dames étaient aux bains de mer. » Voyant sans doute que son agitation frappait la veuve Bouré, Dupont (Dobbelaere) lui dit qu'il était inquiet, qu'il avait reçu la nouvelle que son autre enfant qui était resté en Belgique était gravement malade, en danger de mort. Stéphanie De Bruycker devant se rendre à son travail, quitta les époux Dobbelaere.

Quand elle arriva à son atelier, la pendule marquait 9 heures 1/2. Comme elle s'était assurée de l'heure à la pendule chez les Dobbelaere, le mari lui avait dit que sa montre avançait. Toujours est-il que Stéphanie De Bruycker, après l'incident de la voiture arrêtée à la porte de la maison des dames Wattine, n'est plus restée qu'un quart d'heure au plus chez ses amis.

Immédiatement après elle (déclaration du sieur Pèche), Dobbelaere est parti pour Roubaix. Aussitôt il se rend chez le sieur Hattu, Anatole, directeur de la succursale de la Banque de prêts à l'industrie, et lui offre en vente quatre obligations de la ville de Paris 1865. (Ce sont les quatre obligations désignées dans l'acte de renvoi et qui provenaient de chez les dames Wattine). Ignorant à qui il avait à faire, le sieur Hattu lui demanda son nom; Dobbelaere dit se nommer Delcroix, Florent, et venir au nom de son père, qui demeure à Courtrai. Pressé de questions, il déclare qu'il n'a pas voulu vendre ces valeurs à Courtrai, pour éviter le scandale d'être désigné comme ayant dû s'en débarrasser pour faire face à ses affaires. Le sieur Hattu ne voulut pas conclure l'affaire sans que le prétendu Delcroix ne présentât un répondant.

Dobbelaere se rendit dans un cabaret près de la gare, tenu par le sieur Delahaef, auquel il demanda de lui servir de répondant. Il donna son nom, l'adresse de son père: Delcroix, marchand de métaux, rue des Longues-Pierres, 19, Courtrai. — Delahaef consentit, se rendit avec Dobbelaere chez Hattu qui lui prit ses obligations, et les lui paya deux mille et des francs. De là, il revint à Lille par chemin de fer. Avant de prendre le train, il était encore rentré avec Delahaef dans le cabaret de celui-ci. Mais il etait tellement pressé, que ne tenant pas en place, il se rendit à la gare à 11 heures 1/4, bien que le train ne partit qu'à 11 heures 3/4. C'est ce que déclarent Delahaef et sa fille Marie. De retour à Lille, Dobbelaere se présente à 4 heures dans les bureaux du sieur Couture, changeur, où il est reçu par le sieur Brédart, Henri, caissier de la maison. Dobbelaere présente en vente un titre de rente française de 500 francs.

La somme à payer représentant un chiffre important, 12,000 frs. environ, le sieur Brédart attendit le retour de son patron, M. Couture. Interrogé sur son nom et sa position, Dobbelaere prétendit s'appeler Dupuy, habiter Lille, rue d'Isly. Le titre, il l'avait reçu de son père, épicier à Gand, afin d'opérer des paiements. M. Couture lui demanda s'il n'avait pas quelque papier, quelque lettre établissant son identité. Mais le faux Dupuy ne put en montrer. Enfin il joua la franchise avoua être déserteur belge, habitant Lille et se trouver faute de ressources, dans la nécessité de vendre le titre en question. Toute cette histoire excita la méfiance du sieur Couture qui exigea avant de conclure l'affaire qu'un tiers donnât de plus amples références. Le sieur Brédart l'accompagna à cet effet, Dobbelaere mena d'abord Brédart dans un café, puis chez une demoiselle Demons. Dans l'un et l'autre endroit, Dobbelaere demanda si on le reconnaissait; on répondit « oui », mais sans le nommer cependant.

Dobbelaere interpella même la demoiselle Demont pour lui faire confirmer qu'elle travaillait pour sa femme. On revint chez le sieur Couture, mais celui-ci se sentant incomplètement édifié sur le compte de son client, le renvoya sans conclure l'affaire. Le lendemain, le 17 août par conséquent, Couture fit prendre des renseignements rue d'Isly; mais là pas de Dupuy. La demoiselle Demont fut interrogée: elle répondit que son visiteur de la veille était Dupont, et elle donna son adresse. Quand on se rendit rue du Blanc Ballot, au logement de Dupont, celui-ci avait disparu dès le matin.

Durant la même après-midi du 16, Henriette, Albert et *Stéphanie* de Bruycker avaient été chez les Dobbelaere mais pendant leur présence, aucun incident ne s'était produit.

Ajoutons pour être complet que ce même jour, 16 août, dans l'après-midi, Dupont se présenta encore chez un autre banquier, ou changeur, de Lille pour négocier des titres, mais qu'il ne réussit pas mieux dans sa démarche que chez M. Couture.

Vers deux heures cependant, Dobbelaere s'était rendu chez les époux Thelliez. Il informa la femme de sa résolution de partir le lendemain matin, à cause de la maladie de son enfant, ajoutant même qu'il comptait ne plus revenir à Lille, qu'il allait reprendre à Gand l'hôtel tenu par sa mère, veuve Dupont, rue neuve St-Jacques, 19. Il lui proposa d'acheter sa batterie de cuisine, ce que la femme Thelliez, et lui demanda de régler le prix de la location de son logement. Thelliez fut étonné, car quelques jours auparavant, le 9 du même mois (et l'on était le 16), Dobbelaere avait demandé un délai pour payer, se trouvant à court d'argent. Pendant que cette affaire se régisit, les époux Thelliez furent frappés de l'air profondément abattu de Dobbelaere. Ils le crurent tourmenté par le chagrin de savoir son enfant malade.

Au moment de quitter, Dobbelaere insiste auprès des époux Thelliez pour qu'ils vinssent lui rendre visite à Gand, dans son hôtel de la rue Neuve St-Jacques 19. De leur côté, les époux Thelliez, vu qu'il devait partir par le premier train lui offrirent de venir prendre le café chez eux avec sa femme, avant son départ. Dobbelaere accepte l'offre. Mais le lendemain Thelliez attendit vainement son hôte. Dobbelaere était parti, brulant la politesse à tout le monde.

Cette même soirée du 16 août les époux Dobbelaere se rendirent chez les De Bruycker auxquels ils remirent quelque vêtements non entièrement confectionnés, que la femme Dobbelaere par suite de son départ du lendemain n'avait plus le temps de fuir. Les deux familles restèrent ensemble jusque vers dix heures.

Quand Dobbelaere fut mis en demeure de s'expliquer sur l'emploi de son temps pendant la matinée du 16 août, il sentit certainement combien étaient graves les incidents qui s'étaient passés le matin en présence de Stéphanie De Bruycker. A tout prix il fallait donner le change. Pour atteindre ce but il n'y avait qu'un moyen, se forger un nouvel alibi. Mis en présence des déclarations de Stéphanie De Bruycker Dobbelaere nia tout. Il n'avait pas vu cette femme, le 16 au matin, elle n'avait pu être avec lui, car il était parti le matin à sept heures pour Roubaix, à pied, toujours pour la place au tramway, il avait même rencontré au faubourg St-Maurice, le nommé Van Becelaere Hilaire, employé au service de l'administration des Tramways. Il avait vu Wantier avant neuf heures. C'est à neuf heures qu'il est entré chez M. Hattu, le banquier. Le sieur Pèche l'a vu partir le matin de bonne heure.

Voyons ce que valent ces déclarations au point de vue du système de défense de l'accusé Van Becelaere a affirmé et déclaré au sieur Griffon chef d'atelier, aux Tramways à Lille qu'il avait effectivement le lundi 16 août rencontré Dobbelaere au faubourg Saint-Maurice, mais que cette rencontre n'avait eu lieu qu'entre 10 et 11 heures. Dobbelaere même lui aurait payé à boire, lui, ayant dépensé tout son argent.

Lorsqu'il fut interrogé à ce sujet par le magistrat instructeur, Van Becelaere fut plus précis encore, il entra dans les détails de sa rencontre avec Dobbelaere c'était entre 10 et 11 heures qu'il fit la rencontre de Dobbelaere, avec qui il avait servi au 7me de ligne. Dès qu'il l'aperçut, il l'appela par son nom: Dobbelaere se voyant reconnu, pâlit, et son trouble n'échappa pas à Van Becelaere. Il conta alors à ce dernier tout en lui payant à boire chez la veuve Delporte, qu'il retournait à Roubaix, qu'il venait de passer la nuit à Lille chez sa sœur. Lorsqu'ils se quittèrent Van Becelaere a vu Dobbelaere prendre le train.

Il est vrai que plus tard Van Becelaere a cru devoir dire qu'il ne pouvait rien préciser quant à l'heure, laissant entendre qu'il avait été ivre la veille et ne pouvait plus se rendre compte du temps qui s'était écoulé depuis le moment où il s'était rendu à son poste et celui où il avait rencontré Dobbelaere. Toujours est-il qu'il contredit complétement Dobbelaere et rend sa version impossible quant à sa présence de bonne heure au faubourg St-Maurice. De plus Dobbelaere se voit convaincu de mensonge par la déposition de celui dont il invoque le témoignage à sa décharge: les motifs qu'il a donnés pour expliquer son voyage à Becelaere, sont évidemment faux.

Wantier, lui, le rappelle avoir vu Dobbelaere (Dupont comme il l'appelle) dans la matinée du 16; mais il n'a échangé que quelques paroles avec lui et ne saurait rien préciser quant à l'heure.

Quant au sieur Hattu, celui-là il est vrai, déclare qu'il était 9 heures quand Delcroix (c'est-à-dire Dobbelaere) s'est présenté dans son bureau. Il fit même la réflexion que cet individu se présentait à une heure indue. Le sieur Descarpentier, employé de Hattu confirme la déclaration de son patron quant à l'heure. De son côté le sieur Pèche déclara avoir vu Dupont (Dobbelaere) quitter la maison à 7 h. 1/2, et lui avoir entendu dire qu'il se rendait à Roubaix. Les sieurs Hattu et Pèche doivent évidemment se tromper sur l'heure. Il devait être plus tard, au moins 9 heures, quand Pèche a vu Dobbelaere; il devait être plus tard aussi, au moins 10 heures, quand le sieur Hattu a eu les premier pourparlers avec Dobbelaere.

D'abord, ni Pèche, ni Hattu n'ont songé à voir l'heure, à se rendre exactement compte de l'heure. Et puis, sur ce point, la déclaration de Stéphanie De Bruycker est formelle, elle a vu l'heure une première fois chez Dobbelaere lui-même, une seconde fois en arrivant à son atelier, où elle est arrivée à 9 h. 1/2. On se rappelle que Dobbelaere lui avait dit que sa pendule avançait. En supposant donc qu'elle ait quitté la maison de Dobbelaere à 9 heures, c'était à 9 h. 1/2 à peu près qu'elle arrivait à son ouvrage.

Dobbelaere ayant au dire de Pèche quitté immédiatement après elle, il prenait le train de 9 heures et débarquait vers dix heures à Roubaix et se rendait directement chez Hattu, où il arrivait encore avant dix heures. L'erreur commise par Pèche et Hattu quant l'indication de l'heure nous semble non seulement possible et probable, mais même certaine. Ajoutons que Stéphanie De Bruycker avait intérêt à constater l'heure pour se rendre à sa besogne, intérêt que n'avaient ni Pèche ni Hattu.

Et puis comment Stéphanie De Bruycker pourrait elle faire erreur? Les circonstances sont si graves, si capitales, elles se sont si bien gravées dans son esprit, que lorsque, le 4 septembre, elle apprit par la rumeur publique le crime qui venait d'être découvert, et avant même qu'il fût question de la culpabilité de Dupont (Dobbelaere), elle raconta taut aussitôt à l'un de ses voisins, le nommé Cautelle, Amand, dit Simon, menuisier, l'incident dont elle avait été témoin; le 16 août, vers neuf heures, pendant qu'elle se trouvait à la fenêtre avec et chez Dobbelaere, à l'arrivée d'une voiture devant la porte close de la demeure des dames Wattine, et l'accusé criant au cocher que les dames étaient aux bains de mer. Ajoutons encore que le sieur Pèche a singulièrement varié dans ses déclarations sur la circonstance de l'heure du départ de Dobbelaere, le 16 au matin. Une première fois, il a dit que c'est à 7 heures 1/2.

Enfin, dans une troisième déclaration, Pèche affirme avoir vu partir Dobbelaere entre 8 heures et 8 heures 1/2. Que reste-t-il donc debout de tout ce qu'invoquait Dobbelaere pour écarter de lui les révélations si graves de Stéphanie De Bruycker? Rien. Qui, après le crime de